

Direction Départementale des Territoires
Service Planification Risques Eau Nature

NOTE DE PRÉSENTATION

OBJET : Consultation du public relative à l'arrêté déclarant d'intérêt général les travaux prévus dans le cadre du futur Contrat Territorial Milieux aquatiques du bassin versant de l'Indre (2024-2029).

Textes de référence :

- Directive Cadre Européenne sur l'eau de 2000 ;
- Code de l'Environnement, notamment les articles L.211-1, L.211-7, R.214-88 à R.214-103 relatifs à la procédure de déclaration d'intérêt général et les articles L.120-1 et L.123-19-1 relatif à la consultation du public ;
- Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L.151-37-1 et R.151-41 portant sur les travaux entrepris par les communes et leurs groupements et les articles L.151-36 à L.151-40, dispensant d'enquête publique certains types de travaux sous certaines conditions.

Contexte :

Le projet de programme de travaux est porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Indre (SABI 36) et s'inscrit dans le cadre des actions à mener afin d'assurer le retour au bon état écologique des masses d'eau fixé par la DCE. Il sera mis en œuvre sur la période 2024-2029 et recouvre 6 domaines d'intervention principaux :

- Restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau (recharge granulométrique, mise en place de banquettes et restauration de zones humides)
- Restauration de la continuité écologique et de la ligne d'eau
- Gestion de la berge et de la ripisylve (plantation, talutage, point d'abreuvement, lutte contre les espèces exotiques envahissantes)
- Suivi et évaluation
- Communication et sensibilisation
- Animation du contrat territorial

Ce programme découle d'une étude bilan réalisée en 2021 par le Syndicat de Pays de Valençay en Berry et fait suite à de nombreuses réunions de suivi, comités techniques et comités de pilotages et de réunion d'échanges avec les riverains. Le projet de programme d'action a été validé par les comités syndicaux par délibération.

Éléments principaux du projet d'arrêté :

Cet arrêté vise à déclarer d'intérêt général les travaux du CTMA du bassin versant de l'Indre sur la période 2024 à 2029. Il autorise les opérations prévues dans le dossier présenté par le pétitionnaire, leurs modalités d'exécutions et les mesures d'accompagnement.

Ce projet est soumis à la consultation du public pendant une durée de 21 jours à compter du **17 juin 2024** sur le site de la préfecture.

Ce dossier est consultable :

- en direction départementale des territoires de l'Indre, Boulevard George Sand, 36000 CHÂTEAURoux, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- en version numérique sur le site de la préfecture à l'adresse :
<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Consultation-du-public>

Toutes les remarques sur ce projet devront être transmises **avant le 8 juillet 2024** par voie postale à l'adresse :

DDT de l'Indre – SPREN
Cité Administrative – Bâtiment B
Boulevard George Sand
36000 – Châteauroux

ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-CTMAIndre24-29@indre.gouv.fr

La Cheffe de service Planification
Risques Eau Nature

Charlotte JACQUET-MARTIN

